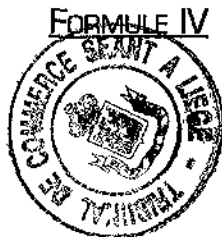




03031704



Déposé au greffe du tribunal de commerce
de
le **07 MARS 2003**

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

INTERDECOUPE

Forme juridique (en entier)

▷

Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

Rue Jean de Seraing, 97
4100 SERAING

Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

LIEGE N° 205225

Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

469.661.825

Objet de l'acte

▷

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL.Décision de la gérance du 14 février 2003

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

Conformément à l'article deux des statuts, les deux
gérants décident de transférer le siège social de la
société à dater de ce jour à l'adresse suivante :

Rue Joseph Antoine, 79/6
B 4040 HERSTAL

Les deux gérants mandatent la Chambre de
Commerce et d'Industrie de Liège avec faculté de
substituer, afin de réaliser la présente modification au
registre du commerce de Liège.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Pour extrait certifié conforme.

Pierre FRISSCHEN
Gérant.

Numéro du chèque ou de "

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.